

Miné Kervir.

Mise en demeure du préfet

L'association Vent de délires a reçu une lettre du préfet du Finistère datée du 14 juin, signalant qu'une mise en demeure a été adressée à l'exploitant Eolfi, le 29 mai, lui demandant de se mettre en conformité, dans un délai de trois mois, avec les dispositions de l'article 26 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 : « L'installation est construite,

équipée et exploitée de façon telle que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solide susceptible de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ».

La demande d'entrevue avec le maire de Scaër, formulée par Vent de Délires, est retardée d'autant.